

# Formation initiale des assistants de prévention

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, [gaelle.ducher@adiaj.org](mailto:gaelle.ducher@adiaj.org)) ou Julien (01 53 39 14 24, [julien.laudat@adiaj.org](mailto:julien.laudat@adiaj.org)) pour réaliser cette formation en INTRA

## Objectifs

- Exercer la fonction d'assistant de prévention en contribuant à l'amélioration des conditions de travail et en assistant l'Autorité territoriale dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels
- Acquérir les connaissances et la maîtrise des différents outils et méthodes professionnels
- Connaître le cadre réglementaire, les missions et les moyens d'intervention de l'assistant de prévention
- Être en capacité de participer à la mise en œuvre de la prévention en partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité

### Public Visé

Agents nouvellement désignés en tant qu'assistant de prévention au sein de leurs collectivités

### Pré Requis

Aucun

## Objectifs pédagogiques

Exercer la fonction d'assistant de prévention en contribuant à l'amélioration des conditions de travail et en assistant l'Autorité territoriale dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels.

Acquérir les connaissances et la maîtrise des différents outils et méthodes professionnels

Connaître le cadre réglementaire, les missions et les moyens d'intervention de l'assistant de prévention

Être en capacité de participer à la mise en œuvre de la prévention en partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Cas pratiques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Qualification Intervenant.e.s

Professionnel de la prévention

## Parcours pédagogique

Cadre juridique et institutionnel de la santé et de la sécurité au travail pour acquérir les notions fondamentales de la santé et de la sécurité au travail dans la FPT

- Connaître l'évolution des politiques publiques de prévention

- Identifier les sources législatives et réglementaires applicables en matière de santé et sécurité au travail et les textes spécifiques au regard du nouveau cadre législatif et réglementaire et des évolutions récentes (création des CST et de sa formation spécialisée)

- Identifier la politique de prévention de la collectivité ou de l'établissement

- Repérer les rôles et missions des acteurs et les responsabilités de chacun (conseiller de prévention, agent chargé de la fonction d'inspection, encadrement, médecin du travail, membres de la formation spécialisée, agents, ...)

- Situer les enjeux en matière de santé et de sécurité au travail

- Identifier les enjeux et conséquences du droit de retrait

- Connaître les attributions de la formation spécialisée et du CST et leurs modalités de fonctionnement

Activité de l'assistant de prévention, définir ses missions et son positionnement

- Repérer les enjeux de la lettre de cadrage (moyens)

- Identifier le champ d'intervention (les risques au travail)

- Etablir un diagnostic et un plan d'action

- Définir le processus de prévention

- Appréhender les éléments de son activité : observation, analyse, diagnostic, proposition, conseil, impulsion

- Participer à l'élaboration du plan et programme annuel de prévention

- S'approprier les principes déontologiques professionnels liés aux missions des Assistants de Prévention

**Méthodes et outils d'intervention pour maîtriser les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité**

- Analyser les situations de travail et acquérir les notions d'ergonomie nécessaires
- Analyser les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Identifier les situations de danger grave et imminent
- Mettre en œuvre les préconisations réglementaires (vérifications réglementaires, organisation des secours, prévention incendie, ...)
- Gérer les documents réglementaires et les registres de santé et de sécurité

**Démarche d'évaluation des risques et transcription dans le document unique**

- Maîtriser le cadre réglementaire et méthodologique de l'évaluation des risques et du document unique
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du document unique : identification des dangers, analyse et évaluation des risques, formalisation des résultats et mise à jour
- Identifier et prendre en compte les risques psychosociaux
- Participer à l'élaboration des plans d'actions

**Communication écrite et orale pour adapter les outils et les méthodes de communication aux situations et aux acteurs**

- Rédiger une consigne, une affiche, une fiche de risque, un rapport d'activité
- Dialoguer avec les différents acteurs

La formation est dispensée conformément aux évolutions apportées par le décret du 3 février 2012 n°2012-170 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 85 et de la circulaire d'application du 12 octobre 2012 et de l'arrêté du 29 janvier 2015

 **Méthodes et modalités d'évaluation**

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

**Modalités d'évaluation** : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
  - **Après la formation** : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

**Attestations de la formation** : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant

**Modalités d'Accessibilité**

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org



**Durée**

**35.00** Heures  
**5** Jours

**Effectif**

De 6 à 14 Personnes



**Tarifs (net de taxes)**

<b>Inter (Par personne) :</b>	<b>2 030.00</b>
<b>Inter Adhérent (Par personne) :</b>	<b>1 910.00</b>

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER  
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418  
Mail : [gaelle.ducher@adiaj.org](mailto:gaelle.ducher@adiaj.org)